



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 9 février 2022

N° 20/H030

## **Commission Territoires**

**Programme statistique 2022**

## Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale.....	3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales.....	5
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023 .....	10

### Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

Le texte des avis de la commission « Territoires » figure en annexe.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Insee**  
**Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)**  
**Département de l'action régionale**

---

## **0. Orientations pour 2022**

---

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la division analyse urbaine (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées à différents niveaux géographiques (PIB régionaux, données carroyées, etc.). Il construit des indicateurs et des tableaux de bord à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux et par-delà au grand public.

Les travaux envisagés en 2022 seront tout d'abord marqués par le suivi de l'impact de la crise sanitaire, dans la suite des travaux menés depuis 2020. Il conviendra de documenter à la fois les impacts économiques (emploi, tissu économique), avec des zooms sur les secteurs les plus touchés (en particulier le tourisme) et les impacts sociaux. Les travaux du DAR seront également marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique de fin 2019. Le plan d'actions a été arrêté en avril 2020, et les premières actions ont été menées dès 2020. Les axes de ce plan d'actions sont notamment la rédaction de publications nationales par les services études et diffusion (SED) et le développement des approches territoriales dans les productions de la direction générale (4-pages, Insee Références, produits de diffusion).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des données carroyées issues de Filosofi ont été diffusées à l'été 2019. Une mise à jour de ces données carroyées sera produite, à partir du fichier Filosofi 2017, et diffusée au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Pour répondre à des besoins de géolocalisation des établissements, l'Insee diffusera une base de Sirets géolocalisés sur data.gouv.fr au 1<sup>er</sup> semestre 2022, puis la mettra à jour mensuellement.

Une refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) est en cours, pour l'adapter et le pérenniser suite à la disparition de la TH, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

L'Insee procède à une révision des zonages d'étude tous les dix ans environ. En 2020, de nouvelles versions des unités urbaines, de la grille de densité, des aires d'attraction des villes et des zones d'emploi ont été diffusées. En 2022, l'Insee révisera les bassins de vie, dont la dernière édition date de 2012. Ces travaux seront menés en relation notamment avec l'ANCT, et s'appuieront sur les données de la base permanente des équipements (BPE). Par ailleurs, suite à des travaux d'Eurostat sur une version détaillée de la grille de densité (7 niveaux au lieu de 3 niveaux dans la grille de densité européenne actuelle), l'Insee a appliqué cette nouvelle définition sur le territoire français, et publiera cette nomenclature territoriale au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Tableau de bord de l'économie française (TBEF) a été mis en place au printemps 2021, avec des indicateurs nationaux et européens produits par l'ensemble du service statistique public. À l'été 2022, il sera enrichi d'indicateurs territoriaux, principalement sous forme de cartes de France par départements.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

---

**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**Direction générale des collectivités locales (DGCL)**  
**Département des statistiques locales**

---

## 0. Orientations pour 2022

---

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources statistiques administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures locales. Il répond aux demandes internes de sa direction générale sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces mêmes thématiques. Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). Certains sujets propres à la sous-direction Cohésion et aménagement du territoire (CAT) de la DGCL sont également pris en compte, comme récemment les travaux sur la ruralité ou par exemple un appui sur les territoires bénéficiaires des AFR (aides à finalité régionale) pour le nouveau cycle qui va être engagé.

Le chef de DESL est en outre co-rapporteur de deux instances au sein du Cnis (commission territoires et commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la Cnerp). Sur cette question du recensement de la population, DESL est en étroite relation avec le département de la démographie de l'Insee pour tous les sujets spécifiques impactant la mesure des populations légales, qui constituent elles-mêmes un *input* essentiel dans la répartition des concours financiers de l'État versés aux collectivités, communes en particulier, sous forme de la DGF.

Les avancées soulignées par l'ASP en 2020, lors de l'audition du SSM sous forme de clause de « revoyure », dans le domaine des délais de production, de la consolidation des comptes, de l'analyse de la diversité de comportement des collectivités locales, feront l'objet, comme en 2021, d'une attention particulière. En outre, les travaux de DESL continueront de permettre de mieux analyser les ressources et dépenses des collectivités locales et de leurs disparités en termes géographiques et de composition.

En matière de valorisation des informations statistiques relatives aux collectivités locales, dans la continuité de la mise en production fin 2021 du portail « open collectivités », DESL veillera en 2022 à sa bonne alimentation afin qu'il puisse devenir un outil de référence dans la mise à disposition des données et publications, en particulier de la statistique publique, portant sur les collectivités locales.

En 2022, DESL continuera de se mobiliser pour répondre aux sollicitations de la direction et de ses sous-directions (chiffrages, analyses, expertises). Dans ce cadre, le vote probable au Parlement d'ici le printemps du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dit 4D), pourrait occasionner certaines demandes d'ajustement dans nos outils de suivi actuels et/ou futurs des intercommunalités. Précisément, le besoin de création ou modernisation de nos outils et applications demeurera une priorité (application Aspic-Banatic de suivi des intercommunalités, outils de collecte et de traitement des indicateurs de la base de données sociales en lien avec les Centres de gestion).

En termes d'études publiées, DESL sera bien sûr attaché à poursuivre les analyses autour de l'impact des conséquences de la crise sanitaire sur les finances locales à partir de l'exploitation des comptes de 2021, tout en continuant à étudier les disparités à l'œuvre entre collectivités, et selon les territoires. Du point de vue de la fonction publique territoriale, il s'agira de publier les résultats de bilans sociaux 2019 en lien avec le CNFPT et d'assurer une collecte optimale du RSU 2021 en collaboration avec les centres de gestion.

Par ailleurs, DESL continuera de participer aux travaux pilotés par l'ANCT (en lien avec l'Insee) visant notamment à affiner la caractérisation des différents types d'espaces ruraux, dans la continuité des travaux plus anciens réalisés sur ces sujets à l'époque de la DATAR.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

#### refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En lien avec les Centres de gestion des collectivités locales et le CNFPT, la DGCL collecte, traite et exploite les résultats issus des indicateurs de la base de données sociales (BDS) présentés dans le cadre du rapport social unique (RSU). Depuis la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, cette collecte est devenue annuelle. En 2022, la collecte des indicateurs de la base de données sociales au 31/12/2021 aura donc lieu, à partir du printemps. La collecte a été rationalisée puisque les deux canaux de collecte des données antérieurs qui prévalaient pour le dispositif des bilans sociaux (centres de gestion et DGCL) ont été fusionnés. Les données collectées portent sur des aspects relatifs aux ressources humaines des collectivités locales, non renseignées dans la base SIASP (temps de travail, absentéisme, santé au travail, formation...). La collecte s'opère grâce à la plateforme « données sociales » des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Une norme d'échange définie dans un cahier technique permettra aux éditeurs de SIRH de renseigner directement les informations demandées pour les collectivités faisant appel à ce type de prestation. **[AVG 5] [TRT 10]**

Dans le domaine de la modernisation de ses systèmes d'information, DESL poursuivra en 2022 les travaux engagés fin 2021 visant à refondre l'application Aspici-Banatic de suivi des intercommunalités (y compris les syndicats de communes et les syndicats mixtes). La réalisation des travaux de MOE sur la seule année 2022 sera notamment conditionnée à l'obtention d'un financement suffisant **[TRT10] [AVG5]**.

Le projet vise à réaliser une refonte technique et fonctionnelle de l'application. Dans un contexte de forte demande sur les données relatives aux collectivités locales, ce système d'information, de conception ancienne, suscite de fortes attentes à la fois en interne et en externe. La modernisation portera notamment sur une plus grande ouverture des données (avec notamment la mise en place d'API), ce qui devra permettre d'en améliorer la qualité, ainsi que sur une rationalisation de certains processus métiers. L'amélioration du module cartographique est aussi prévue. De même, le projet de refonte doit permettre de pallier les failles de sécurité, de réduire voire éviter les erreurs de contrôle, d'améliorer la communication et la réactivité des mises à jour.

Un point important de la refonte porte sur la révision de la nomenclature des compétences des intercommunalités pour aller dans le sens d'une rationalisation en se conformant également aux éléments du droit les plus récents en vigueur.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locale, plusieurs investissements nouveaux sont prévus. En premier lieu, DESL sera mobilisé pour analyser l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités grâce à l'examen des comptes de gestion de l'année 2021 transmis par la DGFIP.

Parallèlement, en collaboration avec l'Insee, l'OFGL, et la fédération des entreprises publiques locales (EPL) DESL publiera une étude sur les finances des EPL grâce à la mobilisation par le PSAR études économiques régionales de la DR Insee Occitanie de sources fiscales relatives aux structures marchandes. Ce chantier s'inscrit dans les suites des recommandations du CNIS formulées en octobre 2019 dans le cadre d'une note

sur les données disponibles relatives aux collectivités locales et aux structures associées ainsi que lors des avis de moyen terme du CNIS.

Ensuite, une analyse spécifique sur les finances des communes rurales (au sens de la grille de densité de l'Insee) sera conduite. De même, un travail méthodologique inédit visant à appréhender les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation d'un projet d'investissement au sein du bloc communal, devrait être entrepris en fin d'année (en double différence, à partir d'un groupe de communes ayant subi un « choc » d'investissement). Enfin, des travaux d'analyse permettant de mettre en valeur les informations disponibles relatives aux dépenses par fonction des départements et des régions devraient être menés. Il s'agira d'examiner la finalité économique des dépenses de ces deux types de collectivités. La grille de lecture de l'analyse des disparités des situations financières sera toujours un axe structurant pour analyser différents profils de départements et de régions.

Dans le même temps, concernant la fonction publique territoriale, le chantier engagé en 2021 sur la caractérisation des agents exerçant leur activité à temps non complet (à la demande de l'employeur) devrait aboutir en 2022 et une investigation particulière devrait être engagée afin de mieux identifier la population des apprentis au sein des collectivités locales (en faisant appel si besoin aux autres sources disponibles sur l'apprentissage au sein de la statistique publique). Enfin, les résultats des bilans sociaux 2019 seront publiés sous forme de synthèse et présentés au préalable devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT, instance de dialogue social).

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Dans le cadre de la refonte de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités, un volet spécifique portera sur la révision complète de la nomenclature des compétences exercées par ces collectivités en distinguant les compétences obligatoires et les compétences facultatives.

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Le portail [www.open-collectivites.fr](http://www.open-collectivites.fr) mis en place en 2021 pour répondre notamment à une recommandation du CNIS d'octobre 2019 constitue un élément structurant pour la mise à disposition des informations de la statistique publique sur les collectivités locales. Notre action s'attachera en 2022 à maintenir des conditions optimales de sa mise à jour (grâce à un flux automatisé avec la BNSP, bibliothèque numérique de la statistique publique).

Par ailleurs, afin de répondre à des demandes de nos utilisateurs, DESL mettra en place des déclinaisons régionales de certaines statistiques publiées dans « Collectivités locales en chiffres » (population et nombre de communes et d'intercommunalités, comptes consolidés, fiscalité, élus, FPT). De même, DESL cherchera à proposer une offre nouvelle sur le site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) en termes de graphiques et tableaux sur les disparités, et indicateurs en évolution sur plusieurs années.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022**

---

RAS



## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Territoires

---

### Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

#### TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

#### TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### Des outils et méthodes

#### TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

#### TERR 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

### Des thèmes

#### TERR 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### TERR 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

#### TERR 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

#### TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

#### **TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.